

28.11.2014 - 15:20 Uhr

AES: «consultation sur la stratégie des réseaux électriques: attendue depuis longtemps et d'une nécessité urgente»

Aarau (ots) -

L'Association des entreprises électriques suisses salue le fait que le Conseil fédéral ait défini les bases légales pour le développement des réseaux électriques suisses. «La mutation du système énergétique ne peut réussir que si la production à partir des énergies renouvelables, le stockage et les réseaux sont développés de manière concertée», déclare le directeur de l'AES, Michael Frank. Attendu depuis longtemps, le projet de loi est d'une nécessité urgente en regard de la sécurité d'approvisionnement.

Les réseaux électriques sont essentiels au bon fonctionnement du système énergétique. Sans la planification simultanée de l'extension des réseaux électriques, les mesures dans le domaine de la production et du stockage restent isolées et inefficaces. L'Association des entreprises électriques suisses a souligné à plusieurs reprises cette condition de base pour que la transformation du système énergétique réussisse et que l'approvisionnement en électricité futur soit garanti. C'est pourquoi l'AES salue le fait que le Conseil fédéral ait finalement défini la base légale pour le développement futur des réseaux électriques suisses. Et ce, plus de deux ans après la consultation sur le premier paquet de mesures relatif à la Stratégie énergétique 2050 sur lequel le Conseil national délibère actuellement. Vu ce retard, l'AES attend du Conseil fédéral qu'il soumette rapidement au parlement la stratégie des réseaux électriques après la consultation.

L'AES salue l'intention de la Confédération d'optimiser les processus pour l'extension et la transformation des réseaux électriques dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Elle se félicite tout particulièrement de l'élaboration et de l'adoption d'un scénario-cadre d'économie générale, qui permettra une planification à plus long terme. L'AES approuve également le rééquilibrage des intérêts d'utilisation et de protection et l'obligation pour la Confédération d'informer davantage le grand public sur les aspects centraux d'un développement des réseaux en temps voulu et en fonction des besoins et sur les possibilités d'y contribuer. Si le grand public n'accepte pas à large échelle l'extension nécessaire des réseaux, la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050 a peu de chances de réussir. L'AES se réjouit aussi que les critères et les objectifs relatifs à la prise de décision «câble ou ligne aérienne» soient fixés de façon contraignante, mais rappelle que justement pour le niveau de réseau 3, la disponibilité du réseau (restauration rapide en cas de perturbation) doit être prise en compte.

L'AES participera au débat de manière constructive et sera attentive aux points suivants: des lignes directrices appropriées qui augmentent la sécurité au niveau de la planification et des investissements, des procédures accélérées ainsi qu'une structure de la stratégie des réseaux électriques compatible avec les objectifs et les mesures de la Stratégie énergétique 2050.

Contact:

Céline Reymond, porte-parole
Tél. +41 21 310 30 23 ou +41 79 412 97 23,
celine.reymond@electricite.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100765266> abgerufen werden.